



POSSIBILITÉ D'EMPLOI  
POSTE TEMPORAIRE

**CONDUCTEUR / CONDUCTRICE D'AUTOBUS « A »**  
**POSTE DU SCFP À TEMPS PLEIN**  
**Niveau 10 (24.72\$ - 28.05\$)**  
**1<sup>er</sup> septembre 2024 au 30 juin 2025**

• **ÉCOLE FRANÇOIS-BUOTE (TRAJET BREADALBANE / CHARLOTTETOWN)**

Le ou la titulaire du poste aura la responsabilité d'offrir du travail qualifié dans la conduite d'un autobus scolaire. La personne employée dans ce poste transporte les élèves à l'école d'une manière sécuritaire et efficace et les ramène. Elle fait d'autres voyages selon les exigences et veille à ce que les élèves se comportent bien. Durant le transport ou durant une évacuation d'urgence des élèves handicapés physiquement et mentalement, on peut demander au conducteur d'autobus de les aider. Le travail est exécuté avec une indépendance relative conformément à des routes et à des arrêts d'embarquement établis par un superviseur.

Le ou la titulaire est également responsable de la conduite et de l'entretien du véhicule assigné conformément au *Highway Traffic Act*, au *Education Act* et aux directives et politiques du ministère et de la commission scolaire applicables. Il ou elle verra à garder le véhicule propre et en bon état mécanique, et à exécuter les autres tâches connexes assignées, afin d'aider à faire fonctionner le système de transport, telles que les rapports d'incidents, journaux de kilométrage et listes de passagers.

Qualifications :

1. diplôme d'école secondaire de 12<sup>e</sup> année ou test de formation générale (FG);
2. un permis de conduire valide depuis au moins cinq (5) ans;
3. un permis de conduire de classe 2;
4. avoir réussi le programme de formation de conduite d'autobus approuvé;
5. un résumé du conducteur pour les cinq dernières années;
6. avoir réussi l'instruction sur le secourisme, la formation en réanimation cardio-pulmonaire, et un cours en gestion étudiante (intervention non violente en situation d'urgence) serait un atout;\*
7. une preuve d'aptitude physique et mentale sur un formulaire approuvé par le ministère de l'Éducation ou le ministère des Transports et des Travaux publics;
8. avoir beaucoup d'entregent et de capacités d'organisation;
9. être bilingue et démontrer une capacité de lire les instructions et d'écrire clairement;
10. l'expérience à traiter avec les enfants ou les jeunes serait un atout;
11. les candidats doivent soumettre un résumé d'information concernant les antécédents criminels; ils ne doivent pas avoir de casier judiciaire criminel présent ou passé qui serait préjudiciable au travail dans un environnement d'enfants, de jeunes et d'autres adultes;
12. le règlement du *Education Act* exige que les premières embauches soient âgées de moins de 60 ans et possèdent cinq (5) ans de conduite d'un autobus scolaire avant d'avoir atteint leur 60<sup>e</sup> anniversaire. Le *Education Act* exige que les conducteurs de plus de 60 soient testés chaque année.

Les candidats doivent faire parvenir un curriculum vitae et une lettre d'intérêt **avant 16 h le 11 août 2024 à:**

Nathalie Malo, gestionnaire des ressources humaines

La Commission scolaire de langue française 1596, route 124, Abram-Village, PE C0B 2E0

Téléphone : (902) 854-2975 Télécopieur : (902) 854-2981 Courriel : [emploi@edu.pe.ca](mailto:emploi@edu.pe.ca)

**\*VEUILLEZ PRENDRE NOTE :**

- La priorité sera donnée aux conducteurs permanents de la CSLF
- Les candidats et candidates qui n'ont pas les trois cours mentionnés dans le n° 6 ci-dessus devront les réussir au cours de leur première année d'embauche.
- Vous pouvez postuler à ces emplois seulement si : 1- Vous êtes un citoyen canadien, un résident permanent ou vous êtes un résident temporaire du Canada; 2-Vous détenez un permis de travail canadien valide.

Nous remercions toutes les candidates et tous les candidats de leur intérêt, mais seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées.